

La soussignée

- Madame LIU Lin, propriétaire des 100 actions

décide :

I – modification de la dénomination de la société

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société qui depuis ce jour s'appelle : **GreenIntelli**.

L'article 3 des statuts est ainsi modifié :

« La dénomination sociale est : **GreenIntelli** »

II – objet social

L'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

– Le conseil stratégique, technique et opérationnel, notamment dans les domaines de l'innovation, des hautes technologies, des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de la transition énergétique et des énergies nouvelles, y compris l'intelligence artificielle appliquée aux énergies nouvelles ;

– L'étude, le développement, l'accompagnement, la mise en œuvre et la valorisation de projets dans les secteurs précités ;

– L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la commercialisation de tous produits, biens et marchandises, de quelque nature que ce soit, liés ou non aux activités principales de la Société ;

– À titre d'activités connexes ou complémentaires :

- le conseil et la formation dans le domaine du golf,
- l'organisation de compétitions, d'événements et de manifestations liés au golf,
- ainsi que toutes autres activités directement ou indirectement liées à ce domaine ;

– Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement. »

Le reste des statuts reste inchangé.

Fait à Paris,
Le 20/01/2026

Madame Lin LIU
Associée unique

